

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 29 (2002)
Heft: 5

Artikel: 22 septembre 2002 : double défaite du Conseil fédéral
Autor: Ribi, Rolf
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-912971>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Double défaite du Conseil fédéral

ROLF RIBI

Les votations du dimanche 22 septembre ont valu à la Suisse une expérience relativement rare, celle de voir trois objets rejetés de justesse par le peuple.

L'initiative sur l'or de l'Union démocratique du centre (UDC), qui entendait verser à l'AVS tout l'or excédentaire de la Banque Nationale, a été repoussée par 52,4% des votants. Le contre-projet du Conseil fédéral et du Parlement, qui prévoyait de donner un tiers du rendement de l'or à l'AVS, aux cantons et à la Fondation Suisse solidaire, a été rejeté à 51,8%. Les deux objets ont échoué tant devant le peuple que devant les cantons. Malgré de solides appuis, la loi sur le marché de l'électricité, qui prévoyait une libéralisation en bon ordre dudit marché, a essuyé 52,8% de non.

Bien qu'avec son initiative elle défendît une cause populaire (l'entier des réserves d'or ou de leur produit à l'AVS), l'UDC a subi une nouvelle défaite. L'initiative sur l'or

n'a obtenu la majorité que dans six cantons (Glaris, Tessin, Schwytz, Thurgovie, Argovie, Saint-Gall). Le rejet le plus massif vient de Nidwald, Obwald, Valais et des cantons romands. Le contre-projet et son modèle des trois tiers n'est approuvé que par Bâle-Ville, Jura, Neuchâtel, Genève, Zurich, Lucerne et Berne.

Le projet gouvernemental de loi sur le marché de l'électricité avait pour but d'ouvrir ce marché en bon ordre, en protégeant les petits consommateurs, l'artisanat, l'énergie hydraulique et d'autres énergies renouvelables. Le rejet le plus marqué vient des cantons romands, mais ceux de Suisse orientale refusent aussi nettement la libéralisation du marché de l'électricité. Le camp du oui comprend les cantons urbanisés de Suisse alémanique et les cantons producteurs de courant de Suisse centrale.

Le Conseil fédéral essaie une troisième défaite dans le canton de Nidwald, où le peuple refuse catégoriquement la construction d'une galerie de sondage au Wellenberg, donc la possibilité de stocker des déchets radioactifs.

COMMENTAIRE

De nombreuses questions restent en suspens

Le peuple suisse a prononcé un triple non. Mais que veulent vraiment les citoyens et citoyennes? Il n'y a que trois évidences: 1^e l'idée grandiose du Conseil fédéral, soit une nouvelle œuvre de solidarité, a échoué; 2^e une partie de l'or excédentaire de la banque nationale doit aller à l'AVS; 3^e sur le marché de l'électricité, les centrales publiques locales doivent conserver leur place.

Lancée en 1997 par le gouvernement suisse, l'idée d'une fondation de solidarité est enterrée. Le peuple ne l'a pas faite sienne, sans doute pour les raisons suivantes: elle a survécu lors du débat sur l'Holocauste; les buts de la fondation étaient vagues; l'avenir des grandes œuvres sociales (AVS et caisses de retraite) est incertain. Que faire alors du trésor national de 20 milliards de francs? L'UDC serait disposée à en verser deux tiers à l'AVS et le reste aux cantons. Le PRD et le PDC envisagent en priorité de réduire la dette publique, tandis que le PS veut investir le produit intégral de la fortune spéciale dans la promotion des innovations économiques. Quoi qu'il advienne, il faut reconnaître que la tradition humanitaire de la Suisse aurait profité d'une fondation de solidarité ajoutée à la Croix-Rouge.

Quant au sort du marché suisse de l'électricité, il est incertain. La seule certitude est que la confiance dans la force régulatrice du marché est ébranlée. Les monopoles locaux et les tarifs «politiques» du courant subsisteront. Les gros clients se battront pour obtenir des rabais, mais les ménages sortiront les mains vides. L'énergie hydraulique et l'environnement ne seront pas protégés spécialement. Une loi compliquée a fait naufrage, une branche vitale de l'économie affronte un avenir incertain.

Rolf Ribi

Résultats des votations fédérales

Canton	«Pour le versement au fonds AVS des réserves d'or excédentaires de la banque nationale suisse		Contre-projet de l'Assemblée fédérale «L'or à la l'AVS, aux cantons et à la Fondation»		Loi sur le marché de la l'électricité (LME)		Taux de participation en %
	oui %	non %	oui %	non %	oui %	non %	
ZH	46,0	54,0	51,0	49,0	50,0	50,0	49,7
BE	47,0	53,0	50,0	50,0	50,0	50,0	41,9
LU	44,0	56,0	50,0	50,0	57,0	43,0	45,4
UR	48,0	52,0	49,0	51,0	53,0	47,0	38,8
SZ	57,0	43,0	39,0	61,0	52,0	48,0	47,7
OW	41,0	59,0	43,0	57,0	57,0	43,0	43,9
NW	40,0	60,0	43,0	57,0	55,0	45,0	68,3
GL	58,0	42,0	38,0	62,0	45,0	55,0	41,0
ZG	43,0	57,0	49,0	51,0	59,0	41,0	54,4
FR	46,0	54,0	48,0	52,0	42,0	58,0	39,7
SO	50,0	50,0	45,0	55,0	49,0	51,0	47,8
BS	46,0	54,0	56,0	44,0	52,0	48,0	52,2
BL	49,0	51,0	48,0	52,0	55,0	45,0	45,8
SH	49,0	51,0	49,0	51,0	47,0	53,0	64,2
AR	49,0	51,0	41,0	59,0	45,0	55,0	49,0
AI	46,0	54,0	36,0	64,0	48,0	52,0	41,4
SG	51,0	49,0	43,0	57,0	48,0	52,0	42,3
GR	48,0	52,0	48,0	52,0	53,0	47,0	38,5
AG	53,0	47,0	42,0	58,0	51,0	49,0	41,5
TG	53,0	47,0	43,0	57,0	47,0	53,0	45,4
TI	57,0	43,0	48,0	52,0	39,0	61,0	36,0
VD	45,0	55,0	48,0	52,0	31,0	69,0	44,9
VS	42,0	58,0	47,0	53,0	42,0	58,0	33,2
NE	43,0	57,0	54,0	46,0	38,0	62,0	50,6
GE	43,0	57,0	52,0	48,0	37,0	63,0	50,4
JU	43,0	57,0	55,0	45,0	35,0	65,0	35,1
Total	48,0	52,0	48,0	52,0	47,0	53,0	43,3

Votations fédérales

24 novembre 2002

- Initiative populaire «Contre les abus du droit d'asile»
- Révision de la loi sur l'assurance chômage

Prochaines votations 2003:

9. fév. / 18 mai / 19. oct. / 30. nov.